



Lancement du 1er rapport de branche des Entreprises de Services à la Personne, dont les entreprises de crèches

Communiqué de presse du 23 septembre 2019

Un rapport de branche pour une connaissance plus approfondie du secteur

Dans le cadre de l'Observatoire Paritaire, la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) réalise le premier **rapport de branche des Entreprises de Services à la Personne, dont les entreprises de crèches**.

La Fédération Française des Entreprises de Crèches, organisation patronale représentative dans la branche depuis décembre 2017, invite l'ensemble des entreprises de crèches à participer à l'enquête en cours relative à l'élaboration du rapport annuel de branche 2018.

Les données recueillies permettront :

- Aux entreprises de Services à la Personne, dont les entreprises de crèches, de disposer d'informations relatives au positionnement économique de leur branche, à l'emploi et aux conditions de travail, à la rémunération, ainsi qu'aux chiffres clés du secteur ;
- De fournir aux Partenaires sociaux des éléments statistiques essentiels à la conduite de la politique sociale au niveau de la branche professionnelle.

Dans l'optique de la réalisation de ce rapport de branche, il est primordial que ce questionnaire soit complété par le plus grand nombre.

Compléter l'enquête.

Une nouvelle identité propre à la branche

Soucieux de mettre en valeur les projets portés par la branche des SAP, les partenaires sociaux ont souhaité moderniser son image.

Elle sera dorénavant identifiable par le logo « ESAP – Branche des Entreprises de Services à la Personne ».



Contact presse : **Elsa HERVY** Déléguee générale
[06 38 54 49 73 elsahervy@ff-entreprises-creches.com](mailto:elsahervy@ff-entreprises-creches.com)

A propos de la FFEC :

Créée en 2006, la Fédération Française des Entreprises de crèche réunit les entreprises proposant des services d'accueil pour les jeunes enfants de moins de 6 ans. Avec 600 entreprises adhérentes représentant près de 46 000 places de crèches en France et employant 19 000 salariés, la FFEC a pour mission de promouvoir un développement de qualité des modes d'accueil collectifs de jeunes enfants par des entreprises privées. Dans l'intérêt de l'enfant et pour toujours répondre et dépasser les attentes des parents, la FFEC multiplie les démarches et les initiatives auprès des partenaires institutionnels et publics pour dynamiser la politique sociale du secteur et contribuer à la création et au maintien de structures d'accueil de qualité.